XVI ANNEE — N° 5327 — JEUDI 1er JUIN 1905

et Vendredi 2

LA CROIX

5 CENTIMES — 97, Grande-Rue 97. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 35, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Le roi d'Espagne a échangé avec M. Loubet, au dîner de l'Elysée, des toasts très amicaux.

Ce matin, il a visité les Invalides, Notre-Dame, où il a été reçu par l. Em. le cardinal Richard, les Halles, l'Hôtel de Ville, où la sociétaire Bronssa lui a faitun acouil amprussé.

« Il n'y a plus de Pyrénées », a dit le jeune souverain.

Ce soir, Alphonse XIII reçoit la colonie espagnole.

Demain, jour de l'Ascension, il assiste à la messe à la chapelle de Sainte-Clotilde puis au rand à la revue du camp de Châlons.

×

La presse, dans le monde entier, engage la Russie, vaincue sur terre et sur mer, à demander la paix.

×

C'est vendredi, au l'anniversaire du la naissance du Papa, que le Congrès eucharistique international de Rome tient sa première séance.

×

La Cour de cassation, dans un arrêt très important, a décidé, contrairement à la thèse coutumière des liquidateurs, qu'ils doivent payer les frais de leurs procès, lorsqu'ils les perdent.

×

LA GUERRE. — Le croiseur « Almaz », qui a pu échapper à la poursuite japonaise, est arrivé mardi à Vladivostok.

Il a apporté le confirmation du désastre de la flotte russe.

Les Japonais prétendent que Rodjestvensky, blessé, a été fait prisonnier, mais la nouvelle n'est pas officiellement confirmée.

Les 4 navires de guerre capturés ont été conduits dans les ports japonais.

Les experts japonais et anglais sont d'avis que la défaite de l'escadre russe résulte principalement de la formation de combat que l'amiral Rodjestvensky avait adoptée et de la panique qu'a provoquée l'attaque soudaine de la flotte du Togo.

Le Tsar va réunir le Conseil d'empire pour décider si la Russie doit demander la paix.

×

ETRANGER. — L'empereur d'Allemagne continue à témoigner une sympathie particulière au prince japonais Arisugawa.

— La situation est grave à Lodz, en Pologne, où 3 000 soldats essayent d'arrêter le mouvement révolutionnaire. L'hôpital a été envahi par 600 ouvriers.

A cause de la fête de l'Ascension, la CROIX ne paraît pas demain.

LES FETES ROMAINES

Vendredi 2 juin, S. S. Pie X, glorieusement régnant, entre dans sa 71e année.

Tous nos lecteurs s'uniront à nous, en ce joyeux anniversaire, adressant à Dieu pour le Pontife très aimé la prière liturgique : « Dominus conservet eum, et vivificet eum et beatum faciat.... »

La veille, jour de l'Ascension, le Souverain Pontife célébrera solennellement la messe à Saint-Pierre.

—o—

Le vendredi aura lieu la séance inaugurale du Congrès.

Mgr Heylen fera « l'histoire des vingt-cinq ans de l'œuvre des Congrès eucharistiques » ; M. l'abbé Oberdorfer, de Cologne, parlera de « l'Eucharistie et l'ouvrier allemand » ; M. René Bazin, de « l'Eucharistie lien de fraternité entre les peuples » ; M. Godefroid Kurth, de « l'Eucharistie et la civilisation ».

IMPORTANT ARRÊT

Les liquidateurs payant les frais

La Cour de cassation, Chambre civile, a rendu mardi un important arrêt concernant la liquidation des biens des Congrégations. On sait que la prétention des liquidateurs était de ne jamais être condamnés aux dépens, même lorsque ceux qui revendiquaient contre eux des biens comme leur appartenant triomphaient dans leur juste réclamation, et cela sous prétexte qu'ils agissaient comme investis d'une mission d'ordre public. C'est cette prétention qui vient d'être condamnée par la Cour de cassation sur la plaidoirie de Me du Ramel, avocat à la Cour de cassation, et les conclusions conformes de M. le procureur général.

La Cour suprême a décidé que les liquidateurs devaient être condamnés aux dépens lorsqu'ils succombaient dans l'instance.

Peut-être seront-ils moins téméraires à soutenir des procès par centaines, contre l'évidence même des droits du légitime propriétaire, maintenant que les dépens seront à la charge de la liquidation en cas d'insuccès.

LA « CROIX » ET LE REPOS HEBDOMADAIRE

Au cours de l'automne dernier, la *Croix* a réuni dans une consultation très complète et très savante l'opinion d'un grand nombre de philosophes, d'industriels et de commerçants, sur l'importante question du repos hebdomadaire.

La réforme est demandée depuis longtemps, et sur son utilité tout le monde est d'accord; seule la façon de l'atteindre donne lieu à des divergences. La *Croix* ne faisait qu'en continuer la croisade entreprise par des Ligues, des Associations, des Congrès, auxquels il est juste également de rendre hommage; mais l'enquête du journal précisait la question d'une façon aussi forte qu'utile.

Qui donc a dit que tous ces mouvements sont sans résultats pratiques et ne doivent aboutir à rien? S'il reste encore des esprits pessimistes et des âmes timides, ce qui n'est passé ces jours-ci au Sénat doit les convertir; dans un pays d'opinion publique et de suffrage universel, on finit toujours par avoir raison, quand ayant le bon droit pour soi, on travaille à inculquer la vérité dans l'esprit public. C'est lui en définitive qui dicte aux législateurs les réformes nécessaires et triomphe de certaines timidités parlementaires.

La question du repos hebdomadaire avait, en 1902, donné lieu devant la Chambre, à une proposition de loi présentée par l'honorable M. Georges Berry. Son auteur s'était montré plein d'hésitation et de scrupules. Il estimait le Parlement si peu prêt à entrer dans ses vues, que tout ce qu'il avait cru possible était une sorte de déclaration de principe, et comme un vœu plus qu'une loi. On avait discuté rapidement, ...vament, au fin de session; les débats n'avaient guère pris plus d'ampleur que ceux qui ont pour but l'homologation d'une loi d'intérêt local.

Un orateur, il est vrai, avait bien montré ce que la disposition législative contenait de vaie et d'inapplicable, il avait bien proposé un amendement qui, établissant le repos hebdomadaire à jour fixe, et le faisant collectif, transformait une lui fantôme en loi de réalité.

« Mais prenez garde, lui avait-on dit, pour vouloir améliorer la législation et faire quelque chose de cet, vous allez tout compromettre; *jamais* la Sénat, avec ses préjugés d'économie orthodoxe, jamais le Sénat, avec son amour du laisser-faire et du laisser-passer, n'acceptera une réglementation à peu près précise », et M. Fournier avait prudemment et hâtivement battu en retraite.

Le timide projet de la Chambre n'était pas un remède, c'était tout ou plus un cataplasme, et le cataplasme était venu au Sénat, il était tombé dans une Commission dont les uns le voulaient encore plus émollient, dont les autres entendaient tout ou plus le saupoudrer de quelques graines destinées à lui donner une apparence plus hygiénique.

La Commission sénatoriale élabora un texte qui se bornait à formuler le principe du repos hebdomadaire, mais qui se refusait à l'édicter collectif et à jour fixe. Il laissait à l'entente entre patrons et ouvriers le soin du sietuer et de décider la chose. Comme s'il était nécessaire d'une loi pour accorder la faculté du repos hebdomadaire, alors que rien, dans notre législation, n'interdit aux patrons et ouvriers de s'entendre à cet égard, mais que les faits, plus puissants que la théorie, ont empêché jusqu'à ce jour, l'entente d'être possible ou durable?

Comme si les employés qui n'avaient pu, malgré les Syndicats et les grèves, avoir raison du l'égoïsme, de l'avarice ou du mauvais vouloir de quelques-uns, allaient être plus forts lorsque pour tout secours on leur fournissait une formule platonique et sans efficacité!

Pour conquérir la réforme, pour renverser la citadelle de préjugés qui enserrait la liberté du repos hebdomadaire et la liberté de conscience, les travailleurs avaient besoin d'une arme précise, ferme, invioinble; on ne leur donnait que quelque chose de mou, de flasque et d'indécis!

Le projet de loi de la Commission dont l'honorable M. Poirrier était le rapporteur, se montrait peut-être pétri de bonnes intentions, mais il ne pouvait aboutir qu'à une faillite.

L'opinion publique a eu raison ou aura demain raison de ces timidités et de ces incertitudes. Répondant au vœu de cette opinion publique, un certain nombre de sénateurs ont déposé un contre-projet, qui, lui, proposait une loi inviolable, une loi fixant nettement ou dimanche le repos auquel devaient avoir droit tous les travailleurs, aussi bien les petits patrons que les ouvriers et les employés. Le contre-projet, afin du bien indiquer le sentiment purement social, nullement politique ou confessionnel qui l'inspirait, était signé du nom d'hommes appartenant aux partis les plus opposés du Sénat; à côté d'un royaliste comme M. de Lamarzelle, on y trouvait un radical comme M. Destieux-Junca, et des républicains éprouvés comme MM. Monsservin et Vidal de Saint-Urbain. Malgré l'habileté de son rapporteur, le projet de la Commission ne tint pas longtemps devant les attaques qui lui furent portées à la tribune par ses adversaires et notamment par notre éminent ami M. de Lamarzelle, dont la voix autorisée est toujours prête, quand il s'agit de défendre le droit, la justice et la liberté.

L'opinion du Sénat fut rapidement conquise : ou il fallait se refuser à légiférer, et qui aurait osé garder le silence et résister aux justes revendications du pays tout entier; ou il fallait promulguer une loi véritable, une loi applicable, un loi capable de produire effet, et dès lors poser en principe le repos à jour fixe, le repos collectif, le repos dominical. Seul, le repos ainsi déterminé répond au vœu de tous les intéressés, patrons et ouvriers, seul, il permet, en même temps que les bienfaits physiques de la réforme, les bienfaits moralisateurs et sociaux que ses partisans en attendent.

Qun peut être, en effet, le repos hebdomadaire, s'il n'est prie le jour où la cité est en joie, où les administrations se reposent, où les amis peuvent se réunir, où les corporations peuvent s'entendre pour la défense de leurs intérêts, où les citoyens peuvent se concerter pour porter à l'urne leurs votes et leurs désirs, où les réunions bienfaisantes, patriotiques ou artistiques peuvent tenir leurs assises, où la famille surtout peut se reconstituer autour du foyer, où la mère, le père et les enfants peuvent jouir de ce qui est le grand bonheur ici-bas, de se servir les uns contre les autres, de se mieux connaître, de se mieux aimer.

Le projet de la Commission sénatoriale a été rapidement mis en déroute. M. le ministre du Commerce n'a pas hésité à lui donner le coup de grâce. Il faut rendre à M. Dubief l'honneur qui lui revient. Il a, en termes excellents, et ce qui est plus rare, en termes courageux, accepté et défendu le repos du dimanche. Il n'a pas hésité à déclarer qu'aucun autre jour n'était possible; il a affirmé qu'il ne voyait aucun inconvénient à laisser aux ouvriers et aux employés catholiques ou protestants, le moyen de remplir leurs devoirs religieux et d'élever leur cœur et leur pensée vers l'idéal et le Créateur; il n'a pas été effrayé par l'accusation de cléricalisme qu'une telle attitude pouvait lui attirer de la part de certains fanatiques; il a parlé le langage d'un homme d'Etat, et d'un homme de cœur en même temps que d'un homme pratique, sans omettre pour cela une pointe de poésie, à la fois charmante et émue qui a soulevé dans l'auditoire d'unanimes applaudissements.

En vain le rapporteur de la Commission a-t-il essayé de galvaniser le cadavre qu'était devenu son projet, en faisant appel au spectre du cléricalisme, et en faisant remarquer au Sénat, abomination des abominations, que si le projet de la Commission n'était pas voté, n'était le contre-projet soutenu par les catholiques qui allait triompher. Ainsi aux yeux du pays ce seraient les catholiques qui auraient l'honneur d'une réforme populaire et démocratique!

Eh! oui, Monsieur le rapporteur, nous autres catholiques nous sommes des démocrates; des démocrates qui ne proposons point, il est vrai, des réformes fallacieuses et utopiques, mais qui soutenons les réformes utiles et possibles; des démocrates qui n'essayons pas de baser notre popularité sur la haine et la division des classes, mais sur l'union et l'amour; des démocrates qui savons à la fois respecter les droits de la propriété acquise par l'économie, l'hérédité ou le travail, et en même temps attirer vers plus de justice, vers plus de lumière, vers plus de bonheur, ces classes laborieuses qui, productrices de la fortune publique, ont bien droit après tout d'en avoir leur large part.

Vous avez voulu mettre cela en lumière dans votre discours; nous vous en remercions. Rien n'est plus évident que cette constatation. Les travaux des de Mun et des Le Cour Grandmaison, comme les Encycliques de la Papauté, en fournissent la preuve; mais il est piquant de la trouver également dans votre bouche.

Je sais bien que le Sénat n'a point voulu laisser aux catholiques les apparences de la victoire. Il y a des habiletés parlementaires qui consistent à enlever à leurs véritables auteurs le bénéfice moral des projets qu'ils ont déposés et fait triompher. Il y a trop de parlementaires habiles au Sénat, pour qu'en cette circonstance, il ne s'en rencontrât pas quelqu'un pour recourir à cette tactique. M. Monis a repris en son nom, presque dans les mêmes termes et presque dans le même forme, le projet de M. de Lamarzelle, et c'est ce projet qui, renvoyé à la Commission, sera probablement voté. L'enfant sera débaptisé, on lui donnera un parrain plus laïque. Ce sont là petites ficelles à l'usage des naïfs. Elles ne trompent personne.

Peu nous importe d'ailleurs sous quel état civil la réforme sera étiquetée, pourvu qu'elle ait lieu, pourvu que les ouvriers et les employés jouissent enfin d'une liberté qu'ils désirent et qui n'est que justice.

Nous aimons trop le peuple et ses droits, pour ne pas accepter tout concours qui pourra être de nature à faire à son profit triompher nos idées.

La vraie mère plaidant devant Salomon préférait son enfant, vivant entre les mains d'une étrangère, plutôt que mort entre ses bras. Que la loi sur le repos hebdomadaire passe dans nos codes sous tel ou tel nom, peu nous importe, pourvu qu'elle prospère, qu'elle vive, qu'elle grandisse, qu'elle produise ses heureux fruits.

Nous ne sommes pas du ceux qui défendons les réformes populaires en vue d'une vaine popularité, nous sommes de ceux qui les défendons parce qu'elles sont justes et fécondes. Notre récompense est dans les résultats obtenus, et non dans la petite gloire qui pourrait nous en advenir.

Si les catholiques du Sénat arrivent, et ils y arriveront, à la réforme qu'ils ont poursuivie, ils laisseront volontiers à d'autres le soin de s'en targuer, il leur suffira d'en avoir le mérite intime, il leur suffira d'avoir rempli leur devoir social et d'avoir fait un peu de bien.

E. DE LAS CASES.
sénateur de la Lozère.

L'article si complet de M. de Las Cases contient cependant une lacune due à la modestie de l'auteur. C'est par lui ou même temps que par son ami M. de Lamarzelle que fut présenté et défendu à la tribune le contre-projet qui a eu raison de la Commission.

Nous comptions, pour l'Ascension, offrir à nos lecteurs le régal littéraire d'une nouvelle de PAUL HAREL, qui a déjà publié chez nous : « Le village et ses types ». La visite du roi d'Espagne et les événements d'Extrême-Orient nous obligent à leur réserver ce plaisir pour le prochain numéro.

NOS LARMES

Dans son article d'aujourd'hui sur la coïncidence de la visite du roi d'Espagne avec le désastre russe, intitulé « Deuil et joie », comme l'était notre article d'hier « Deuil et fête », M. Edouard Drumont, opérant sur la mort du baron de Rothschild une diversion au sujet si poignant qu'il traite, écrit qu'on a vu « les journaux catholiques et le *Croix* elle-même, verser des larmes abondantes sur le bon baron, qui était si charitable ».

Si notre confrère nous a vu répandre des larmes sur le baron de Rothschild, il a mal vu : nos prières sont pour tous les morts, nos larmes ne sont que pour nos amis perdus, M. de Rothschild n'est pas du nombre.

Journaliste catholique, nous devons aussi aux morts la justice : c'est pourquoi, faisant appel à l'équité des souvenirs de nos lecteurs, nous avons signalé les charités du défunt en même temps que ses spéculations, et, à côté du *Figaro* qui vantait ses charités, nous avons cité la *Libre Parole* elle-même qui stigmatisait ses spéculations.

Si le *Libre Parole* nous avait imité, comme pour citer il faut d'abord lire, elle ne serait pas tombée dans une erreur qui a peiné son confrère.

J. B.

Gazette

PAS GÊNÉ

Quelqu'un qui n'est pas gêné, c'est le sénateur Boissy d'Anglas.

Un maire de sa circonscription sénatoriale lui ayant envoyé un certain nombre de pétitions contre la séparation, avec le petit ton rageur qui lui est familier, il répond :

Je ne transmettrai pas au Sénat des papiers aussi informes et aussi irréguliers, malgré l'invitation qui m'en est faite.

D'abord, parce qu'ils sont incorrects, et ensuite parce qu'il y est question du guerre religieuse et que je n'admets pas que cette haute assemblée se laisse faire violence et vote sous l'empire de l'intimidation.

Tout doux! Monsieur Boissy d'Anglas. Un sénateur n'a pas le droit de refuser une mission de mandataire du peuple.

Quant à la crainte de la violence et de l'intimidation, lorsque pendant toute sa carrière on n'a pas connu d'autres procédés politiques, on n'a pas le droit d'en parler.

Mais au fait, le Sénat serait-il donc déjà intimidé par le mouvement des pétitions? Alors, tant mieux!

QUELQUES PERIPHRASES JAPONAISES

Les Japonais sont certainement plus avancés que nous dans l'art de la réclame, qu'on en juge par ces quelques exemples :

— Nos marchandises sont expédiées avec la rapidité d'un boulet de canon...

— Notre merveilleux papier est aussi solide et aussi dur que la peau d'un éléphant.

— Nos paquets sont emballés avec les soins délicats qu'un nouveau marié a pour sa jeune et charmante épouse.

— Notre vinaigre qualité extra est bien plus aigre que du fiel de le plus méchante belle-mère.

— Tout ce que nous imprimons est plus clair que le cristal de roche; les textes que nous choisissons aussi délicieux et charmants que le chant d'une jeune fille de vingt ans.

— Nos descentes de lit modernes égalent en souplesse la chair d'un nouveau-né.

— Achetez notre vin, vous ne vous en repentirez pas, car il réjouit le cœur comme le baiser d'une mère.

— Entrez dans nos magasins, vous y serez bien accueillis, nos employés sont aussi aimables qu'un père cherchant à marier une de ses filles sans dot. De plus, vous serez toujours reçu comme si vous étiez un rayon de soleil venant après une maussade journée de pluie... etc., etc.

JE SOUSSIGNÉ

Qui donc prétend que « *le moi est haïssable* »? Ce n'est certes pas notre grand-maître actuel de l'Université, M. Bienvenu-Martin, celui dont le talent faisait répéter à quelqu'un ce que disait jadis La Bruyère du *Mercure galant*, qu'« il est immédiatement au-dessous de rien ».

Comme chacun sait, M. Bienvenu-Martin est, dans l'Yonne, candidat au Sénat. Il publie sa profession de foi, à peu près aussi terne, aussi nulle que les pauvres phrases si péniblement ânonnées par lui à la tribune du Palais-Bourbon.

Dans ce morceau de haut goût, nous ne relevons pas moins de 29 « je », « j'ai », « mon » et « moi ».

Voilà au moins un style auquel on ne pourra pas reprocher de manquer de cachet *personnel*.

LE DEPUTE DE CASTELSARRASIN

Du *Cri de Paris*, ce portrait d'un de nos « honorables » les plus réjouissants :

La Chambre, qui s'amuse de peu, fait volontiers un succès de gaieté à M. Sénac.

M. Sénac nous est venu de Figeac. Il en a apporté l'accent et quelques idées. Il veut percer le canal du Midi avec embranchement sur l'Auvergne, unir l'Algérie à la métropole, et séparer l'Eglise de l'Etat. Le malheur est que, dans tous ses discours, il trouve toujours moyen de toucher un mot de ces trois idées, en sorte qu'il arrive à les confondre un peu. Par moments, on croirait qu'il veut percer un canal de Marseille à Alger, unir l'Eglise à l'Algérie, et séparer l'Etat de la métropole. Le tout dans le langage exquis, où les *s* se prononcent comme des *ch*, et les *j*, *g*, *ch*, comme des *s*.

— Se vous achure, Méchieurs, que la question est très gimportante.

La Chambre rit, et M. Sénac, encouragé, parle beaucoup plus souvent qu'à son tour.

Tout ce qu'on a pu trouver jusqu'à présent pour mettre un frein à son éloquence, c'est un truc de guignol.

Le préposé au verre d'eau ne lui donne pas à boire. On laisse près de lui un verre vide. Mais le truc n'a pas pris. M. Sénac parle quand même. Toutes les cinq minutes, il met le main à son verre, le porte à ses lèvres, fait le geste de boire, ne s'aperçoit point qu'il ne boit pas, et continue, tout rafraîchi et ragaillardi.

A part le dernier détail, peut-être un peu méridional, la photographie est absolument au « point ».

LES BRIGANDAGES OFFICIELS

Les religieuses cloîtrées du couvent des Augustines, à Carentan (Manche), ont été expulsées hier mardi. Après sommation, les portes ont été fracturées. Les Sœurs, qui étaient dans la chapelle, refusèrent de sortir autrement que par la force.

Les autorités judiciaires étaient présentes, ainsi qu'un cinq brigades du gendarmerie.

L'*Agence Havas*, qui nous communique aussi brièvement cette nouvelle, ajoute que, malgré une nombreuse affluence de population, aucun incident ne s'est produit.

La République est sauvée une fois de plus!

A Caen, le liquidateur Souron a fait vendre, à la salle des ventes, le mobilier des religieuses Ursulines expulsées, y compris les mortes, dans les conditions abominables que l'on sait.

Ni sur les affiches, ni dans les annonces de publicité, le liquidateur, conscient de la réprobation qui s'attache à ce vol, si légal qu'il puisse être, n'avait fait indiquer la provenance des objets : elle n'était mentionnée que sur deux petits placards manuscrits, collés à la porte du couvent et à la mairie.

L'*Indicateur de Bayeux* nous apprend, toujours à propos des mêmes religieuses de Caen, un exploit nouveau du même exécuteur des hautes œuvres Souron.

Une ancienne religieuse Ursuline, Mme B..., est propriétaire, à Caen, de l'Hôtel du Grand-Cerf, situé non loin du couvent. Les titres de propriété sont réguliers et le bail est fait au nom de Mme B...

Souron a contesté les droits de Mme B... et veut la dépouiller de son hôtel.

L'affaire est pendante devant la justice. Mais M. Souron, trouvant sans doute que le tribunal n'allait pas assez vite, n'a rien trouvé de mieux que de donner l'ordre au locataire de lui payer le terme du loyer.

Le locataire naturellement a refusé, en rappelant au personnage qu'il fallait d'abord justifier d'un droit de propriété.

M. Souron, ainsi remis à sa place, ne s'est pas tenu pour battu. Il a fait saisir le locataire, qui d'ailleurs ne s'en porte pas plus mal et refuse de se laisser intimider.

UNE SÉPARATION

La fête de l'Ascension est l'anniversaire historique d'une séparation.

En ce moment-là, les disciples de Jésus ne pouvaient se résigner à l'événement. Ils n'avaient pas la force de détourner leurs yeux du nuage derrière lequel leur semblait disparu pour toujours Celui qui était pour eux tout un passé aimé, tout leur espoir, toute leur vie.

Ils s'épouvantaient devant l'inconnu d'une situation nouvelle et de devoirs obscurs.

Accablés sous le poids de leur isolement, ils demeuraient là, cloués au sol — *statis!* — dans la contemplation muette et stérile du passé apparemment évanoui.

Il y a dans l'incertitude de ces regrets une tentation à prévoir après la prochaine séparation et que devront secouer les Galiléens de l'apostolat.

Deux hommes vêtus de blanc — *in vestibus albis* — leur ont été envoyés par le ciel en ces douloureux moments pour les rappeler au devoir.

Ce fut, aux approches des événements présents, le pape Léon XIII qui est venu enseigner le devoir social, et c'est, au milieu de la tourmente, le pape Pie X qui ne se lasse de rappeler le devoir de sanctification personnelle et d'évangélisation.

Et tous deux n'ont cessé de nous dire la *quid statis*, de nous pousser à l'action.

Et si cette action doit s'exercer sous un régime nouveau, moins consolé et moins commode, qu'importe!

Ce qu'un nuage nous enlève, un autre nous le donnera : *Sic veniet.*

Les événements peuvent changer les modes de la présence et de l'intervention de Jésus, mais nous l'avons quand même avec nous et il nous demeurera jusqu'à la consommation des siècles.

La nuée eucharistique nous l'apporte chaque jour sur la pierre de 40 000 autels, le retient parmi nous dans 40 000 tabernacles.

On nous volera ces pierres, peut-être, on dévastera ces tabernacles. Mais le Victime et l'Hôte nous reviendra quand même, comme nous l'aurons vu partir. *Quemadmodum vidistis.*

Les séparateurs seront morts de longtemps que les pompes de la Fête-Dieu se dérouleront encore par les chemins fleuris de la terre de France.

Et dans la nuée ardente du Sacré-Cœur, l'amour divin nous restera aussi tout entier. Il se plaît avec délices à demeurer avec les enfants des hommes.

Aujourd'hui, justement, en cet anniversaire de la première séparation, s'ouvre la fête trentenaire de ce Cœur Sacré. Trente jours où Jésus-Christ ne cessera de dire à chacun de nous : Donne-moi ton cœur.

Répondons-lui chaque jour, recouvrons chaque jour à l'amour divin mis à notre portée par ce don de lui-même, et nous nous fortifierons pour la lutte, pour les épreuves, pour les grands devoirs prochains, si nos prières ne peuvent en écarter l'échéance.

Et nous serons forts pour l'action sous toutes ses formes recommandée par les Papes, au nom du ciel, pour ramener Jésus-Christ dans la société, dans le pays d'où le nuage de la séparation menace de s'éloigner, afin qu'il règne et qu'il soit aimé comme dans les temps regrettés.

Quemadmodum vidistis..... sic veniet.

C.

Lire en ...e page les nouvelles de la bataille navale

PAROLES INQUIÉTANTES

On se redit dans les milieux parlementaires certaines paroles réellement graves prononcées par des hommes très au courant de la situation et dont voici la substance :

« La guerre est à redouter. L'horizon international est chargé de nuages. L'Allemagne armée avec ardeur. En Extrême-Orient et en Maroc des complications sont à craindre. Il n'y a pas de temps à perdre, car la situation est alarmante. »

Ces paroles cadrant évidemment avec des mesures qui peuvent être de simple prudence, mais d'une prudence qui s'impose.

La joie d'une réception royale, qui nous est pour la question marocaine un appoint, ne peut faire oublier de telles craintes; mais ce qui est profondément attristant, c'est de voir pendant ce temps la Chambre absorbée tout entière par la guerre aux curés et à l'Eglise.

LE SÉJOUR DU ROI D'ESPAGNE A PARIS

A L'ÉLYSÉE

LES TOASTS

Voici les toasts prononcés en dîner de l'Elysée :

TOAST DE M. LOUBET

Sire.

C'est de tout cœur qu'au nom de mon pays je souhaite la bienvenue à Votre Majesté.

Si la France est particulièrement heureuse de recevoir votre première visite, Votre Majesté est assurée de voir en dressant, à chacun de ses pas, le témoignage qu'elle n'est pas en terre étrangère; et elle se convaincra vite qu'il n'y a ici pour la noble nation espagnole avec laquelle la France a reçu le souverain d'une nation voisine et amie. Cet accueil chaleureux et spontané dont je suis profondément ému et reconnaissant, est l'éclatante manifestation d'un accord parfait sur les questions qui intéressent principalement l'Espagne et la France, accord qui contribuera à resserrer davantage les liens déjà si forts et si nombreux qui unissent deux peuples auxquels les Pyrénées vont offrir bientôt des voies nouvelles de communication.

Je lève mon verre à la santé du président de République, à la grandeur et à la prospérité de la France.

Après le toast du président, la musique de la garde républicaine a exécuté l'Hymne espagnol et après le toast du roi, elle a joué la *Marseillaise*.

Instantané de M. Chusseau-Flaviens.

Le roi et M. Loubet en voiture

Pour remplir utilement la tâche qui lui incombait, la politique, à Paris comme à Madrid, n'avait qu'à ne pas contrarier la nature.

Partout voisins, nos deux pays devaient être partout amis, se montrant une égale confiance, et par le succès de leurs efforts pacifiques, se prêtant un mutuel appui.

Il me plaît infiniment de constater qu'il en a été ainsi et de saluer, dans l'intimité des relations présentes de l'Espagne et de la France, un gage certain de leur union parfaite dans l'avenir.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine-mère, et je bois à la réalisation des longs espoirs qui vous sont permis et des projets que votre âme généreuse a formés pour la grandeur et la prospérité de l'Espagne.

TOAST DU ROI D'ESPAGNE

Monsieur le président,

C'est de tout cœur aussi que je vous remercie pour vos aimables paroles qui sont la plus haute et la plus éloquente expression de la profonde sympathie qu'estime profonde et chaude sympathie.

La dîner a été suivi d'un concert, auquel n'assistaient, strictement, que les invités du dîner.

Sur le parcours entre le quai d'Orsay et l'Elysée, dans tous les trajets, le cortège royal était escorté par le 1er régiment de cuirassiers.

Au passage du roi la foule massée témoignait sa joyeuse et chaude sympathie.

LA SOIRÉE

Le rouge et le jaune ! Ces deux couleurs illuminaient hier soir le centre de Paris. Les boulevards, l'avenue de l'Opéra, la rue de la Paix, toutes les principales artères étaient décorés d'harmonieuses guirlandes et de trophées lumineux aux couleurs de l'Espagne; les édifices publics, les grands magasins, les monuments avaient leur aspect joyeux des jours de fête et, de 8 heures à minuit, furent admirés par la foule.

Les curieux se pressaient surtout sur la place de l'Opéra, que deux projecteurs électriques, disposés sur le faîte de l'Académie de musique, inondaient de lumière. Sur l'avenue, on admirait particulièrement la décoration de l'école Berlitz, et, sur la place du Théâtre-Français, l'ingénieuse transformation des bassins en fontaines lumineuses. La place de la République était vivement